

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2024

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Anne-Charlotte Bénichou, Frédéric Henriot, Rémi Darmon, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Elisabeth De Lavergne, Abdelhamid Mellouk, Christophe Le Forestier, Patrick Villette, Caroline Danhiez-Caillot, Pierrick Courilleau, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Didier Missenard	Pouvoir à Marie-Pierre Digard
Ariane Wachtausen	Pouvoir à Rémi Darmon
Pierre Bertiaux (Arrivé 20h40)	Pouvoir à Mireille Delafaix
Alain Cano	Pouvoir à Anne-Charlotte Bénichou
Albert Da Silva (Arrivé 20h38)	Pouvoir à David Ros
Kaouthar Benameur (Arrivée 20h40)	Pouvoir à Martine Charvin
Louis Leroy	Pouvoir à Eric Lucas

Absent :

Laurent Rémy

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 26

Nombre de votants : 32

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Abdelhamid Mellouk est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2024-23 – AFFAIRES GENERALES – AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) NORD-ESSONNE – APPROBATION DES STATUTS MODIFIES ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA SPL

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu les articles L1531-1, L1524-1, L1524-5 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de commerce,

Vu la délibération n° 2019-74 en date du 1^{er} juillet 2019 par laquelle la ville d'Orsay a adhéré à la SPL Nord-Essonne

Vu la délibération n° 2022-49 en date du 28 juin 2022 par laquelle la ville d'Orsay a désigné ses représentants au sein de la SPL Nord-Essonne,

Vu les Statuts de la SPL Nord-Essonne, société publique locale immatriculée le 27 janvier 2020 au RCS Evry sous le numéro 880 957 212,

Vu l'avis de la commission « Finances, développement économique et affaires générales » du 28 mars 2024,

Considérant qu'il a été proposé d'augmenter le capital social de la SPL Nord Essonne réservé par l'entrée au capital de la ville de La-Ville-du-Bois, portant ainsi le capital de la société de 255 000 euros à 263 000 euros par l'émission de 80 actions nouvelles,

Considérant que les statuts de la société seront modifiés, tels qu'annexés à la présente délibération, sous réserve de la réalisation de cette opération,

Considérant qu'il y a lieu de remplacer les représentants actuels de la ville d'Orsay au sein des instances de la SPL Nord Essonne,

Considérant qu'il a été proposé d'augmenter le capital social de la SPL Nord Essonne réservé par l'entrée au capital de la ville Ville-du-Bois, portant ainsi le capital de la société de 255 000 euros à 263 000 euros,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la procédure d'augmentation de capital de la Société Publique Locale (SPL) Nord-Essonne s'élevant de 255 000 euros à 263 000 euros, réservée à un nouvel actionnaire, qui est la ville de La-Ville-du-Bois,
- **APPROUVE** les statuts modifiés de la SPL Nord-Essonne afin de permettre la réalisation de cette opération,
- **RELEVE** Monsieur Pierre Bertiaux de ses fonctions de représentant de la ville d'Orsay au conseil d'administration de la SPL Nord-Essonne,
- **RELEVE** Monsieur David Ros de ses fonctions de représentant de la ville d'Orsay à l'assemblée générale de la SPL Nord-Essonne
- **DESIGNE** Monsieur Didier Missenard aux fins de représenter la ville d'Orsay au conseil d'administration de la SPL Nord-Essonne,
- **DESIGNE** Monsieur David Ros aux fins de représenter la ville d'Orsay au sein de l'assemblée générale de la SPL Nord-Essonne,
- **AUTORISE** le représentant au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SPL Nord-Essonne à voter en faveur des résolutions permettant l'augmentation de capital décrite et la modification des statuts correspondante,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document ou tout acte et à entreprendre toute démarche nécessaire auprès de la SPL Nord-Essonne afin d'exécuter la présente délibération.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le **05 AVR. 2024**
et de la publication le **05 AVR. 2024**

David ROS
Sénateur-Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

